



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Zaire

Question écrite n° 12340

### Texte de la question

M Jean-Jacques Weber attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur l'accord franco-zairois d'indemnisation de Français rapatriés et spoliés de leurs biens en 1974 (industriels, commerçants et artisans) en lui demandant de bien vouloir lui communiquer le détail par poste ministériel, des aides financières prévues par le Zaire, à compter du 1er janvier dernier, date d'échéance prévue dans l'accord franco-zairois et de bien vouloir lui préciser si ces aides sont réellement suspendues (hormis les rémunérations des coopérateurs français).

### Texte de la réponse

Reponse. - Ainsi qu'il avait été envisagé, le principe d'un lien entre l'octroi d'une nouvelle aide financière au Zaire et le règlement du problème de l'indemnisation des biens et intérêts français « zairianisés » en 1974, a été retenu par l'ensemble des services français concernés. Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'une retenue sur le montant de l'aide accordée à ce pays mais d'une condition préalable à son attribution. Cette mesure ne pourra, en tout état de cause, être mise en œuvre que lorsque Kinshasa aura normalisé ses relations avec la communauté financière internationale et notamment avec notre pays. Elle ne concerne par ailleurs que les seules aides financières et ne s'applique pas aux conventions portant sur des projets de coopération dont il n'a pas été prévu, à ce stade, de remettre en cause la réalisation. Enfin, il y a lieu de signaler qu'à la suite des rappels pressants effectués auprès des autorités zairoises pour qu'elles respectent les engagements qu'elles ont contractés, celles-ci viennent d'indiquer que les procédures requises pour la mise en vigueur effective de l'accord du 22 janvier 1988 étaient engagées et qu'en dépit des contraintes financières, un effort spécial serait consenti pour apurer ce contentieux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Weber Jean-Jacques](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12340

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1989, page 1971